



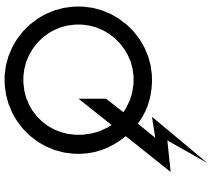
politique  directive  norme  méthode

corporative  sectorielle

		numéro D.24-20
		page 1 de 6
titre <b>Vérification visuelle ou positive de la séparation électrique dans une zone protégée</b>		révision
		en vigueur le <b>juillet 1995</b>
unités intéressées  Toutes les unités de la fonction distribution	préparé par (unité administrative)  Service Maintenance et Exploitation	recommandé par <i>Ronald Jordan Poir</i> date <i>95/03/27</i> validé par <i>Yvan Fortin</i> date <i>95-03-28</i> <i>Marcel Jobin</i>
approbation <input type="checkbox"/> conseil d'administration <input type="checkbox"/> président du Conseil et chef de la Direction <input type="checkbox"/> président et chef de l'Exploitation <input type="checkbox"/> cadre relevant p.-d.g. <input type="checkbox"/> vice-président	signature  <i>Gérald Soulières</i> Gérald Soulières Directeur intérimaire Direction Distribution <i>95/04/25</i>	

SOMMAIRE

	Titre	Page
1	OBJET .....	2
2	DOMAINE D'APPLICATION .....	2
3	PORTÉE .....	2
4	VÉRIFICATION DE LA SÉPARATION ÉLECTRIQUE.....	2
5	CONSTATATION DE LA VÉRIFICATION VISUELLE OU POSITIVE .....	3
6	RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION.....	6
7	RESPONSABLES DE L'APPLICATION .....	6



politique  directive  norme  méthode

corporative  sectorielle

numéro	D.24-20		
page	2	de	6

## 1 OBJET

La présente méthode a pour objet d'établir des moyens d'accomplir une vérification visuelle ou positive de la séparation sur les points de coupure électrique de la zone protégée.

## 2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente méthode s'applique aux travaux effectués sur les lignes aériennes et souterraines moyenne tension de distribution.

## 3 PORTÉE

La présente méthode s'adresse au personnel d'Hydro-Québec et à celui des entrepreneurs qui réalisent des travaux au sens du Code de sécurité des travaux.

## 4 VÉRIFICATION DE LA SÉPARATION ÉLECTRIQUE

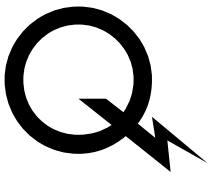
### 4.1 Vérification visuelle

La vérification visuelle de la séparation est constatée sans l'intermédiaire d'un dispositif et assure sans ambiguïté possible que la séparation entre les contacts électriques est atteinte pour chaque phase.

### 4.2 Vérification positive

La vérification positive de la séparation électrique doit être constatée par un dispositif assurant sans ambiguïté possible que la séparation entre les contacts est atteinte pour chaque phase.

Le dispositif peut être commun aux trois phases lorsque les contacts mobiles sont manoeuvrés comme un seul élément.



politique  directive  norme  méthode

corporative  sectorielle

numéro

D.24-20

page

3

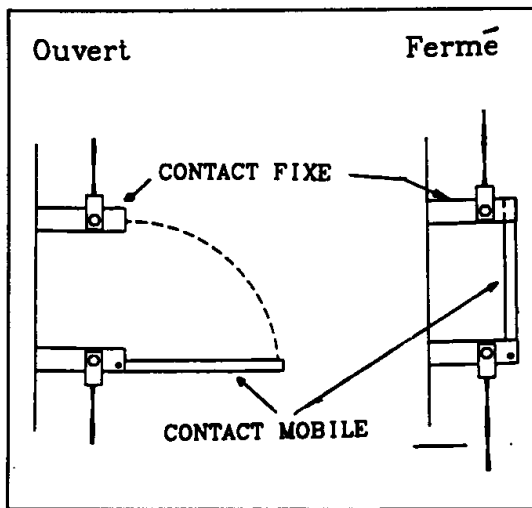
de

6

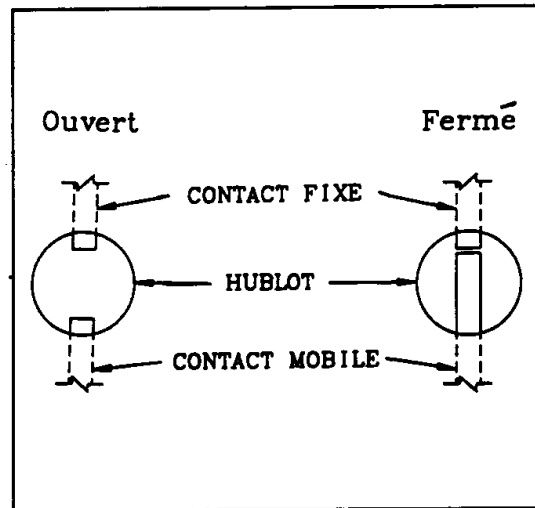
## 5 CONSTATATION DE LA VÉRIFICATION VISUELLE OU POSITIVE

### 5.1 Vérification visuelle

a) Par la vue des contacts assurant que la séparation prévue est effective;

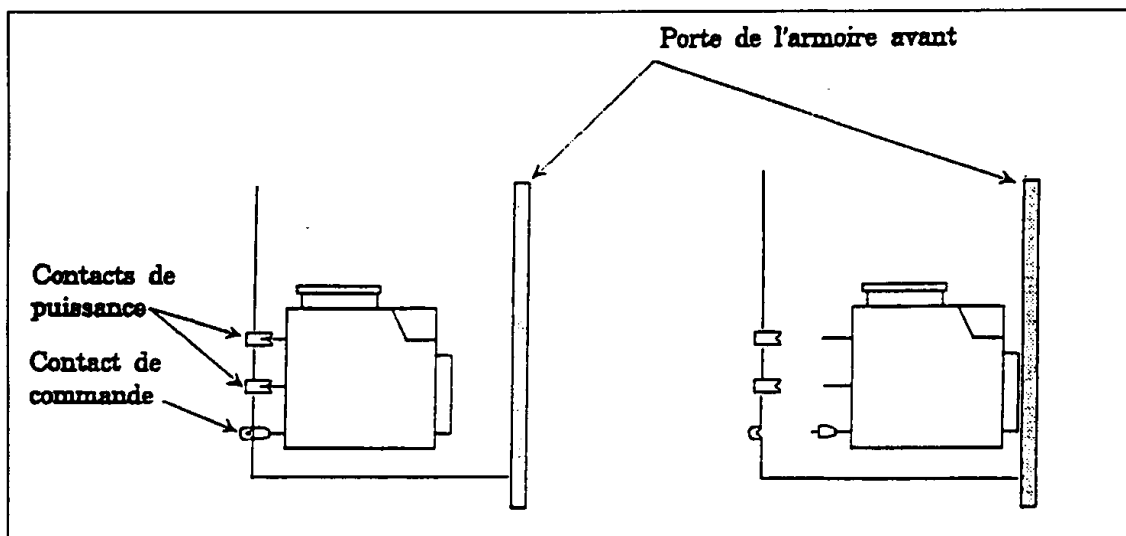


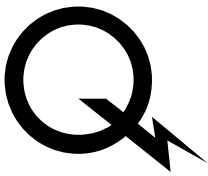
Sectionneur unipolaire  
à coupure dans l'air



Interrupteur souterrain  
de type Powerlite

b) Lorsqu'il est possible de voir la séparation entre les contacts fixes et les contacts mobiles du disjoncteur.



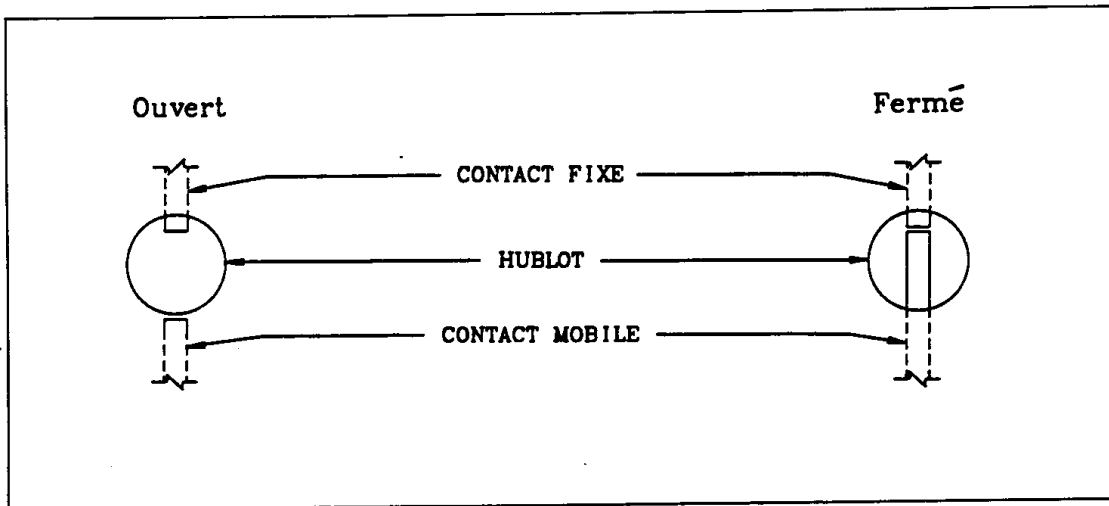


politique  directive  norme  méthode

corporative  sectorielle

numéro	D.24-20		
page	4	de	6

- c) Par la vue du contact mobile ou du contact fixe assurant que la séparation prévue est effective ;

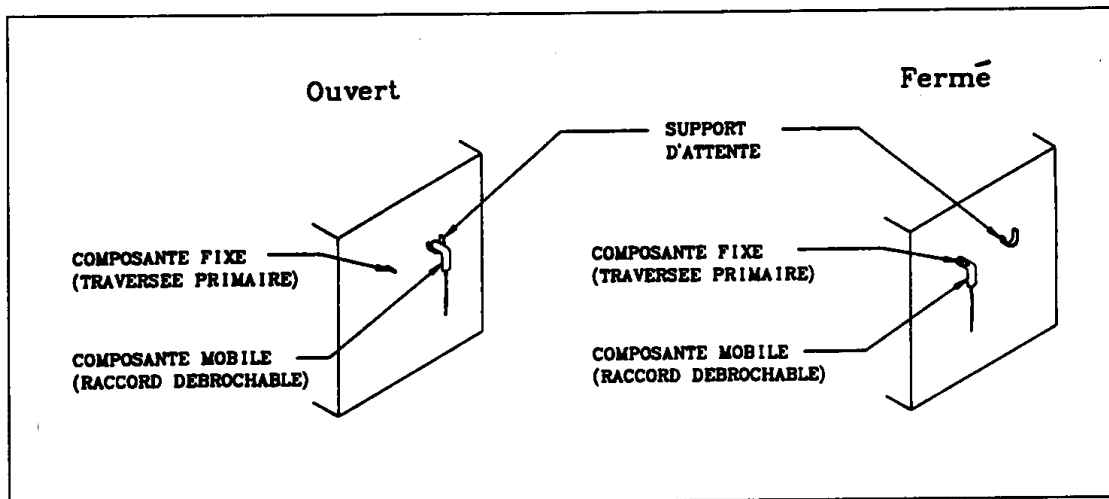


Exemple: Interrupteur Joslyn sans contact de mise à la terre (avec hublot)

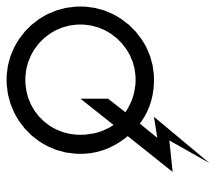
- d) Par la vue d'un composant ou d'un élément déplacé dans une position où il ne peut plus assurer le lien électrique entre une installation et une source d'alimentation;

Exemples:

1. Débrochage d'une fiche coudée en souterrain
2. Ouverture d'une bretelle à l'aérien.



Débrochage d'une fiche coudée en souterrain

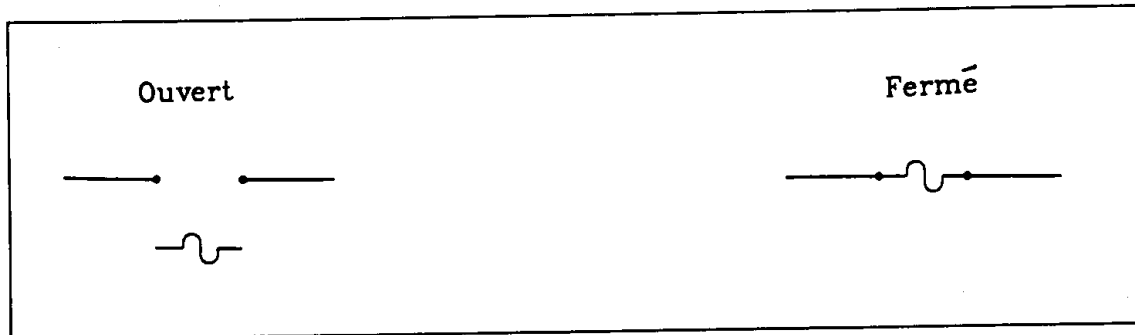


politique  directive  norme  méthode

corporative  sectorielle

numéro	D.24-20		
page	5	de	6

- e) Par l'enlèvement d'un composant ou d'un élément assurant le lien électrique normal entre une installation et une source d'alimentation;

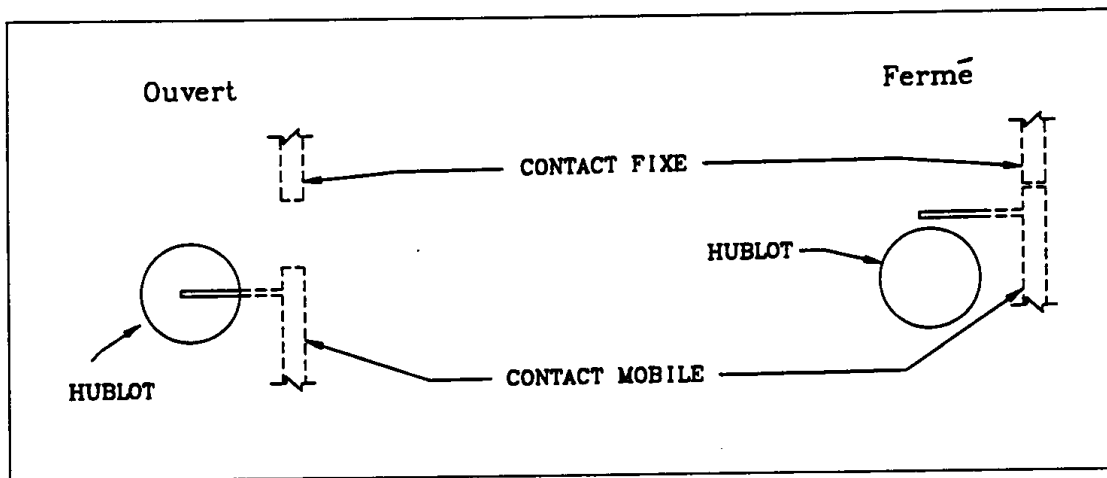


Ex.: Enlèvement d'un fusible dans un cabinet de protection

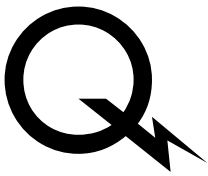
- f) Assemblage d'un arrêt flottant (aérien).

## 5.2 Vérification positive

- a) Par la vue d'un composant du contact mobile assurant que la séparation prévue est effective;



Ex.: Interrupteur Joslyn avec contacts de mise à la terre

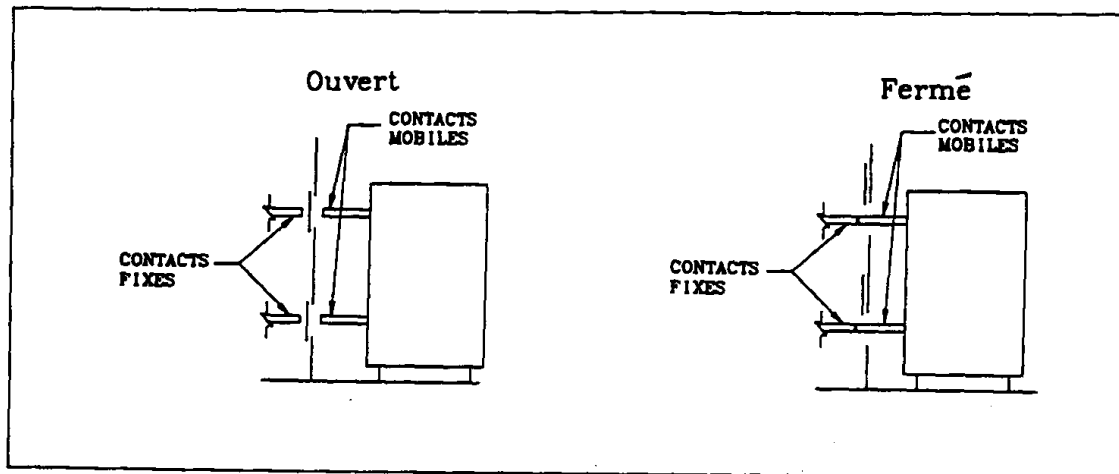


politique  directive  norme  méthode

corporative  sectorielle

numéro	D.24-20		
page	6	de	6

- b) Par l'insertion d'un composant entre les contacts, rendue possible lorsque la séparation prévue est effective.



Ex.: Disjoncteur débrochable dans un poste

Note:

Lorsqu'un changement de position de la guillotine peut être observé, il n'est pas nécessaire de retirer le disjoncteur débrochable de l'armoire.

- c) Par le libre passage d'un signal lumineux entre les contacts électriques assurant que la séparation prévue est effective;

Ex.: A venir, concept en cours d'élaboration.

- d) Tout autre moyen de vérification positive qui aura fait l'objet d'une entente avec les CPSS

6 RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION

Le directeur Distribution est responsable d'implanter la présente méthode.

7 RESPONSABLES DE L'APPLICATION

Les gérants de secteurs sont responsables de l'application de la présente méthode.